

INFORMATIQUE À L'ÉCOLE : Discours et réalités

**Stage "Informatique et Lettres", Versailles, janvier-février 92
Texte transmis à Monsieur le Recteur**

L'introduction de l'informatique en pédagogie est officiellement encouragée depuis des années dans les programmes et les textes parus au BO.

Enseignants en lettres (collège et lycée), nous avons participé (janvier-février 1992) à un stage "Informatique et Lettres" de 6 semaines (stage MAFPEN Académie de Versailles). L'intérêt pédagogique de l'outil informatique, quand il est maîtrisé par des enseignants suffisamment formés, quand l'équipement nécessaire existe dans l'établissement, nous semble évident. Les services que l'ordinateur peut rendre aux enseignants comme aux élèves - en particulier aux élèves en difficulté - sont potentiellement considérables. Mais au delà des discours, comment les choses se passent-elles aujourd'hui dans la réalité ?

ACTUELLEMENT : QUELLE FORMATION A L'INFORMATIQUE POUR LES ENSEIGNANTS ?

Il n'existe pas actuellement de plan national de formation des enseignants dans ce domaine (hormis le plan de recyclage des enseignants de technologie, qui s'effectue sans remplacement).

Pourtant, utiliser l'informatique en classe ne s'improvise pas. Apprendre à manier un ordinateur demande du temps (en particulier quand il s'agit d'utiliser, non plus le nanoréseau, mais des micro-ordinateurs de type PC). Son usage pédagogique suppose en outre une bonne connaissance des logiciels employés, ainsi que des méthodes de travail avec les élèves propres à chaque discipline (ex : en français : les utilisations pédagogiques du traitement de texte).

Dans l'académie de Versailles, les enseignants intéressés par une formation à l'informatique (disciplines technologiques et professionnelles

non comprises) se sont vu proposer pour 1991-1992, dans le cadre du Plan Académique de Formation (P.A.F.) :

- des stages de 2-3 jours (une vingtaine), sans remplacement (ou plus brefs encore : pour le "stage de découverte (qui) s'adresse exclusivement aux personnes qui n'ont jamais utilisé un ordinateur" (P.A.F., p. 44) un jour et demi) ;
- des stages (une dizaine) de 15 journées (une par semaine) ou de 24 demi-journées, sur temps "libre" ;
- des stages d'établissements (durée non définie ; mais cette année, des stages d'établissements prévus sur 3 jours ont été ramenés par le rectorat à 2 jours) ;
- un "stage long avec remplacement " (termes du P.A.F. : Ce sont *les seuls stages informatique pour lesquels le rectorat prévoit un remplacement*) de 4 à 6 semaines dans 4 disciplines : langues vivantes, lettres, arts plastiques et sciences économiques et sociales. A Versailles, un seul stage long est organisé par an dans chacune de ces disciplines. Le stage auquel nous avons participé (d'excellente qualité, nous tenons à le souligner) regroupait 11 personnes (pour 17 postulants, qui n'ont pas tous été retenus, la MAFPEN fixant un nombre maximum).

Par ailleurs, les Centres de Ressources Informatiques organisent des journées ou demi-journées sur un sujet précis, là encore sur temps "libre".

De plus la formation initiale à l'informatique dans les IUFM, promise sur le papier, ne semble pas avoir été organisée en réalité (à moins qu'on considère comme "formation initiale" la visite de tel établissement un peu équipé où les étudiants en IUFM se font présenter des logiciels).

Comment peut-il y avoir un véritable développement des pratiques pédagogiques liées à l'informatique dans ces conditions ?

Les enseignants qui ont participé aux stages informatique de deux-trois jours savent bien qu'il est absolument impossible en si peu de temps d'acquérir une connaissance suffisante du matériel (en particulier des appareils de type PC), des logiciels actuels, et de leur utilisation pédagogique. Par ailleurs, aucune politique sérieuse de formation professionnelle ne peut être fondée sur le recours aux stages sur le temps libre. L'intérêt pour l'informatique n'est pas un apostolat.

Le "stage long" de six semaines (il y a quelques années, on entendait par "stage long informatique" des stages de 3 mois à un an, qui ont disparu) n'existe aujourd'hui que dans deux académies en France (Versailles et Lille). Soit (pour les lettres, discipline que nous enseignons) une vingtaine d'enseignants "formés long" par an. Il y a approximativement (toutes catégories second degré public confondues) 40 000 enseignants en lettres dans le second degré public.

BÉNÉVOLAT

A combien estimer le temps de formation minimum en informatique pour qu'un enseignant (sans formation au départ) puisse utiliser de façon autonome l'ordinateur tant pour son travail personnel qu'avec ses élèves (nous ne pouvons parler valablement que du français, mais on pourrait sans doute élargir à d'autres disciplines)? Nous pensons qu'*en dessous de six semaines* (en une seule fois ; éventuellement en un mois + quinze jours) on peut sans doute "faire tourner" tel logiciel de remédiation ; mais (à moins de consacrer une part importante de son temps libre à l'auto-formation) *il n'y a pas de formation efficace* avec (relative) maîtrise de l'outil et des implications pédagogiques de son utilisation. Et sans *suivi ultérieur* (stages périodiques, ou d'autres formules, permettant l'échange des expériences) surtout dans ce domaine où l'évolution est rapide, une partie de l'acquis initial serait bientôt perdu.

Et à ce jour c'est encore sur le bénévolat que compte le Ministère pour l'installation des appareils, la gestion de la bibliothèque de logiciels ou des disques durs... Des textes parus au BO ont bien envisagé la constitution de "personnes-ressources" en informatique dans les établissements secondaires. Aucune décharge horaire (alors qu'existe une heure de cabinet d'histoire-géographie ou de sciences physiques, par exemple) n'a été incluse (à notre connaissance) dans les Structures pour 92-93. Et ce n'est évidemment pas la distribution de nouvelles heures supplémentaires qui règlera le problème.

C'est pourquoi nous estimons indispensable :

- **Un plan cohérent de formation continue à l'informatique de tous les collègues volontaires**, sur la base d'une formation longue (et 6 semaines ne nous paraissent pas trop long) ;
- **Une formation initiale solide** pour les futurs enseignants ;

- **Des décharges horaires significatives** (s'ajoutant à la DHG) pour le ou les enseignants assurant l'entretien courant de l'informatique pédagogique de l'établissement.
- **Des moyens accordés aux CRI** (Centres de Ressource Informatique) **et aux Centres de Maintenance Informatique** leur permettant réellement d'apporter aux enseignants l'information (sur les nouveaux logiciels...) et l'aide matérielle (installation, utilisation d'un réseau, d'imprimantes, maintenance...) dont nous avons besoin.

Tant que le ministère n'aura pas pris les décisions qui s'imposent en ce sens, les possibilités considérables offertes par l'informatique pédagogique resteront inemployées pour la grande majorité des élèves et des enseignants.

QUELS MOYENS PRÉVUS POUR REMPLACER LES ENSEIGNANTS EN STAGE ?

Le jour du début de notre stage, 5 enseignants (sur 11) n'étaient pas remplacés. Dans plusieurs cas, un remplaçant a été nommé une semaine après le début du stage.

Deux d'entre nous ont été remplacées (une semaine après le début du stage) par des Maîtres Auxiliaires qui n'avait jamais enseigné ni reçu de formation pédagogique : d'où un travail d'aide vis à vis de ces enseignants débutants s'ajoutant au travail propre du stage. Une collègue encore non remplacée s'est vue sommée par son chef d'établissement de quitter le stage pour reprendre ses classes, au nom de "l'intérêt du service". Enfin l'une d'entre nous n'a pas été remplacée du tout (le rectorat, à la mi-janvier : "nous n'avons plus aucun remplaçant de lettres classiques"). Son chef d'établissement a fortement incité des collègues de son établissement à assurer en heures supplémentaires une partie de son service, ayant fait comprendre que faute de remplaçant elle devrait quitter le stage.

Nous ne nous étendrons pas sur les causes de cette crise des recrutements : chacun sait qu'elle est directement liée à la baisse de notre pouvoir d'achat. Mais *il faut savoir que le rectorat a envisagé en janvier de supprimer les 4 stages longs informatique dans le Plan Académique de Formation 1992-1993*. Ils devraient finalement être maintenus pour l'année prochaine "s'il y a suffisamment de demandes".

Mais il est clair qu'à terme ces stages sont menacés, certains chefs d'établissements et responsables du Rectorat exprimant de façon à peine voilée leur souhait de voir supprimés ces stages longs ¹.

EN ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE, DES INÉGALITÉS CROISSANTES ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS. JUSQU'OU ?

La disparition progressive des postes de nanoréseau impose l'équipement en micro-ordinateurs plus modernes et plus fiables.

Or des élèves ne peuvent travailler de façon correcte sur ordinateur que s'ils sont *deux au maximum par poste*. Un élève par poste est évidemment la norme souhaitable. Mais dédoubler une classe s'avère d'année en année plus difficile (ce qui s'ajoute à la difficulté d'inclure (en français) un travail informatique dans un horaire réduit au fil des ans : de 5h à 4h30 en 4ème-3ème depuis 2 ans). Pour une classe de collège (où la norme de 24 élèves par classe est de plus en plus dépassée, jusqu'à 30 élèves voire davantage) 15 postes est donc un minimum.

Depuis le vote de la loi de décentralisation dans l'Éducation Nationale en 1985, l'équipement en matériel informatique pédagogique dépend des régions (lycées) ou des départements (collèges) - l'informatique administrative restant de la responsabilité des rectorats et des IA. Ici également, il n'y a plus de plan national (sauf dotation pour établissements neufs et cas particuliers de disciplines technologiques ou professionnelles). Il en résulte une considérable disparité entre les établissements.

Sans pouvoir avancer de données chiffrées sur l'équipement en PC des établissements (données difficiles à recueillir), nous avons pu constater entre nous *combien les situations sont inégales* : dans tel collège, un seul PC pour 500 élèves ; dans tel autre, de taille comparable, 18 (ou 24 dans un proche avenir). Quelques établissements (2 sur 11) disposent d'un micro-ordinateur (PC ou Macintosh) en salle des professeurs à la disposition des enseignants ; cela n'est pas envisageable ailleurs. Les crédits "informatique" varient pour 1992, d'un établissement à l'autre, de 2 000 à 100 000 francs.

¹ Postérieurement à la rédaction de ce texte (envoyé aux autorités académiques, Recteur et MAFPEN), a été publié le Plan Académique de Formation de l'Académie de Versailles pour 1992-1993 : tous les stages longs informatiques ont été supprimés.

Les variations entre collèges sont considérables d'un département à l'autre comme à l'intérieur d'un même département : le Conseil général de l'Essonne accorde 150 F par élève et par an pour 1992 (toutes dépenses confondues, informatique ou autre) ; celui des Hauts de Seine attribuerait plus facilement (?) des lots de 12 micro-ordinateurs de marque Commodore (tout au moins en cette année électorale) ; des collègues des Yvelines se sont vus répondre que le Conseil général de ce département acceptait cette année de payer ... l'installation électrique de la future salle informatique, mais non les micro-ordinateurs. Le "plan académique d'informatisation des CDI" prévoit que SI les collectivités territoriales financent les micro-ordinateurs (poste documentaliste, postes élèves, lecteur de banques de données...), l'Etat fincera le logiciel d'exploitation du poste documentaliste (environ 1/20ème du coût total) et accordera aux documentalistes environ 10 jours de formation (non remplacés). Le Conseil général de l'Essonne va ainsi financer l'informatisation d'une vingtaine de CDI (dans le cadre des 150F par élève et par an) ; il semble que cela ne soit pas le cas ailleurs.

Est-il normal que l'Etat laisse ainsi se creuser de tels écarts ? Et cela à l'insu d'un grand nombre de collègues, puisque bien peu d'informations sont communiquées aux enseignants sur les modalités et le montant de ces financements. Par ailleurs, le "dynamisme" ou les relations du chef d'établissement font souvent la différence dans un sens ou dans l'autre quand il s'agit de "décrocher un crédit". Dans ces conditions, n'est-ce pas un abus de langage que de parler encore du "service public de l'éducation nationale" ?

Nous croyons que ces questions sont liées à l'ensemble des problèmes actuels de l'enseignement public en France. C'est pourquoi nous avons souhaité en informer les collègues qui liront ces lignes, qu'ils envisagent ou non d'intégrer l'informatique à leur propre pratique professionnelle. Nous souhaitons que les demandes que nous formulons ici aient leur place parmi les demandes et les revendications avancées collectivement par les enseignants comme par les syndicats.

le 13 février 1992

Dominique BOUVARD
lycée J. Prévert, Boulogne
(92)

Catherine DUGUET
collège A. de Vigny,
Courbevoie (92)

Julien GIMENEZ - collègue
Champollion, Voisins le
Bretonneux (78)

Annick HENRY-AMAR
collège Jean Moulin,
Verrières le Buisson (91)

Jacques JULIEN - collègue
Guy Mocquet,
Gennevilliers (92)

Jacqueline KOURIEH -
collège Jean Moulin,
Arnouville les Gonesse (95)

Evelyne LEROY - collègue
Jean Cocteau, Maisons-
Laffitte (78)

Maud MATRAND - collègue
Les Prés Montigny le
Bretonneux (78)

Benoît MELY - collègue
P. Mendès-France
Marcoussis (91)

Jeanne ROSSET - collègue
Colette Sartrouville (78)

Simone SURAN - collègue
Henri Barbusse Bagneux
(92)